

AVIS DE COURSE

TOUR des PORTS de la MANCHE

du 15 au 20 Juillet 2012

St Vaast la Hougue -Cherbourg/ Cherbourg- Dielette / Dielette- Guernesey/
Guernesey- Jersey/ Jersey- Barneville Carteret / Barneville Carteret-Granville.

Organisé par le YACHT CLUB DE GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B2O. Le Conseil Général de la Manche et les Municipalités des villes étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles de courses internationales pour voiliers 2009/2012 de l'ISAF
- Les prescriptions de la FFV
- Le guide de la course croisière Handicap National 2012 de la FFV
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leurs éventuels avenants
- La navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Sécurité et équipement : Sont obligatoires pour tous les bateaux, en plus de l'armement réglementaire :

- Des brassières +150 N conformément aux nombres d'équipiers.
- Un moteur fixe ou hors bord, la quantité de carburant obligatoire doit permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins 4 nœuds est obligatoire.
- Une VHF (fixe ou portable) en état de marche.
- Un canot de survie adapté au bateau et à la zone de navigation.
- Un cagnard et une flamme de course qui vous seront remis à la confirmation d'inscription.
- Des feux de navigations fixes en état de marche.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Le règlement de publicité de la FFV s'applique :(http://www.voile.net/ffv/fond_doc/CCA/règlement_publicité_ffv.pdf)

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes, C,D,E,F,G,R2,R3,R4,L(uniquement les J80 , 747 One Design et Pogo 6.50) dont le groupe net est supérieur ou égal à 8. Les bateaux ayant un tirant d'eau inférieur ou égal à 2m50 et pouvant naviguer à plus de 6 milles des côtes de catégorie hauturière (arrêté du 30 septembre 2004), application de la prescription fédérale liée à la RCV 78.1. Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum. Les multicoques ne sont pas acceptés au Tour des ports de la Manche. La flotte sera répartie en 4 ou 5 catégories au maximum définies sur le groupe brut.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en envoyant accompagné des frais d'inscription correspondant au nombre de personnes embarquées sur le bateau et un chèque de caution de 80€ (cagnard, flamme), libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville. Les ressortissants étrangers peuvent libeller leur chèque de caution en équivalent dans leur monnaie locale (par exemple en £ pour les Anglo saxons), ainsi que la photocopie de la carte d'identité voile HN, et l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

Le nombre d'inscrits est fixé à 110 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des bulletins et chèques d'inscription, les suivants seront classés sur une liste supplémentaire.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 06/07/2012.

Tout dossier d'inscription parvenant après cette date pourra être accepté dans la limite des places disponibles (liste supplémentaire dans l'ordre d'arrivée) moyennant une pénalité de 90 Euros. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 13/07/2012 (hors liste d'attente), une somme de 50 Euros sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le voilier restera dans la liste des inscrits de l'édition 2011 du Tour des ports de la Manche. Les ressortissants étrangers peuvent payer leur engagement avec une carte Visa en Euros. Les droits seront encaissés à réception du dossier complet. Les chèques de caution ne seront pas encaissés.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
Les licences FFV 2012 valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **50 Euros par équipier**, avec un **minimum de trois équipiers** par bateau. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau dans la mesure où le dossier est complet.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Le samedi 14 Juillet 2012 de 9h à 19h à St Vaast la Hougue.

5.2 Jauge et contrôle : Le 14 Juillet 2012 de 9h à 19h

5.3 Jours de course :

Dimanche 15 JUILLET	St Vaast la Hougue - Diélette
Lundi 16 JUILLET	Diélette- Diélette
Mardi 17 JUILLET	Dielette- Guernesey
Mercredi 18 JUILLET	Guernesey- Jersey
Jeudi 19 JUILLET	Jersey - Barneville Carteret
Vendredi 20 JUILLET	Barneville Carteret-Granville

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 9h30.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions le 14/07/2012 ; elles seront distribuées aux concurrents dès qu'ils auront confirmé leur inscription.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtier, côtier de nuit ou banane. Un coefficient sera attribué au parcours selon le barème suivant : Banane 0,5 Côtier 1,0 Côtier de nuit 1,5

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

8.1.a Il y aura un classement par manche et ou par étape pour chaque catégorie de course. Ce classement sera effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H105 du guide HN France 2012

8.1.b Il y aura un classement général par catégorie de course. Ce classement général sera effectué par addition des points Obtenus à toutes les étapes. Le concurrent qui marque le nombre total de points le plus bas gagne la course.

A l'issue du classement général un classement club sera établi sur 3 bateaux, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

11 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Au trois premiers du classement général pour chaque catégorie. Des prix spéciaux seront remis aux étapes et des lots tirés au sort lors de la remise des prix des classements généraux.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 million d'Euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

14 PLACES DE PORT - FESTIVITE

Les places de port sont gratuites à St Vaast la Hougue les 13 et 14 juillet 2012, dans chacun des ports étapes aux escales,

et à Granville les 20 et 21 juillet 2012.

Aux étapes des cocktails ou des repas peuvent être offerts par l'organisation et ses partenaires.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **Yacht Club de Granville** BP 317 50403 GRANVILLE CEDEX. Tél : **02.33.50.04.25** Fax : **02.33.50.06.59** mël : yachtclub.granville@wanadoo.fr

Une permanence téléphonique sera en place de 14 à 16 heures.

Le présent Avis de Course et les documents d'inscription peuvent être téléchargés depuis : le site du yacht club de Granville : <http://www.yachtclubgranville.com> et le site du Tour des ports de la Manche : www.tourdesports50.fr